

LE POLITIQUE SE PENCHE MOLLE

L'état de la presse, le statut des journalistes professionnels et la qualité des informations préoccupent le cénacle politique depuis au moins deux législatures. Sans que cela ne change grand-chose...

Isabelle Philippon (CSCE)

Entre décembre 2010 et janvier 2014, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé les Etats généraux des médias d'information (EGMI) : ces trois ans d'échanges, auxquels ont participé les acteurs du monde journalistique, ont débouché sur un rapport de 386 pages, lequel a lui-même accouché... de rien, nada, aucune mesure concrète. Bien sûr, en janvier 2014, date de la conclusion des EGMI, la fin de la législature se profilait déjà : personne ne s'attendait donc à de *grrrrr* grandes réformes. Au début de cette législature, tous les espoirs étaient de nouveau permis : Jean-Claude Marcourt, le ministre des Médias, n'avait-il pas annoncé qu'il ferait, notamment, de la révision du décret sur les aides publiques à la presse quotidienne, une de ses priorités ? Rebelote : à une encablure de la fin de cette législature-ci, on attend toujours ses propositions. Et les observateurs les plus avertis sont déjà résignés : le décret sera revu, certes – enfin, on l'espère... –, mais à la marge. Et, probablement, dans un sens qui agréera davantage aux éditeurs (qui « pèsent », d'un point de vue économique, et sont donc d'influents lobbysistes) qu'aux journalistes.

Un sujet délicat

Cela dit, soyons de bon compte : Marcourt, et ce serait le cas de tout ministre des Médias, marche sur des œufs. La presse est un vaste et délicat sujet, par ailleurs essentiel à la démocratie. Elle se trouve au carrefour de nombreuses thématiques : économiques, informatives, déontologiques, politiques, sociales, culturelles, judiciaires, et on en passe. Elle attire toujours, fascine souvent, irrite régulièrement, fait peur parfois. Les politiques s'en servent (ils en ont un besoin vital), tout autant qu'ils s'en méfient. Et, lorsqu'il s'agit de se pencher à son chevet, ils sont comme

tétanisés. Ils redoutent qu'en s'emparant du sujet « presse », en durcissant par exemple l'accès des journaux aux aides publiques, ils soient accusés de mettre un nez indélicat dans le « quatrième pouvoir », et immédiatement soupçonnés de vouloir réduire la sacro-sainte liberté de la presse. Le sujet est passablement casse-gueule : prend-on des mesures qui vont dans le sens de ce que réclament les éditeurs ? On se fâche avec les journalistes. Entend-on les représentants des plumitifs ? On se fait huer par les patrons de presse. Bref, on vous le disait, le sujet est délicat.

bien public, appartenant à la collectivité, mais elle est produite et vendue comme une marchandise. Exception faite, bien sûr, des médias alternatifs – tels *Ensemble !*, *La Revue Nouvelle*, *Politique*, *Médor*, *Wilfried*, etc. –, dont la production échappe aux lois du marché. Or, pas davantage que l'enseignement ou la santé, l'information de qualité ne peut se déployer sous le joug de l'offre et de la demande. La crise actuelle, rendue plus aiguë par les tensions économiques, met bien en lumière cette tension entre le marché et l'Etat. Le marché court après l'audimat, racole le lecteur, traque le

L'information est considérée comme un bien public, mais elle est produite et vendue comme une marchandise : ce paradoxe n'est pas tenable

D'autant plus délicat que le secteur est en pleine crise : jamais les moyens techniques nécessaires pour diffuser une information de qualité n'ont été aussi nombreux, et les moyens intellectuels pour la produire aussi rares. On sabre dans les rédactions, on licencie les « vieux qui l'ouvrent et qui coûtent cher » au profit de « jeunes qui la bouclent et coûtent de moins en moins ». Les sites d'infos se multiplient, accessibles à tous, la société est gagnée par l'« infobésité », mais l'assise économique de la presse imprimée et numérique chancelle. L'ancien modèle est mort, mais le nouveau n'est pas encore là. Et on ne voit pas ce qui pourrait venir juguler cette dégradation.

Un paradoxe intenable

Sans doute le problème de fond repose-t-il de ce paradoxe : l'information est considérée comme un

scoop à tout prix, et met à mal la qualité de l'info. Le second régule mollement, subventionne, sans y mettre trop de zèle, et surtout sans aborder les questions de fond.

La preuve par ce simple exemple : depuis des décennies, les aides publiques à la presse sont accordées de manière automatique aux quotidiens (un peu moins de 8 millions d'euros), sans qu'il soit procédé à la moindre analyse sur leur apport en termes de qualité de l'info et de qualité des conditions de travail journalistique. Certes, le financement public est en principe conditionné à des critères (tel le respect de la déontologie), mais le texte ne prévoit pas de sanction. Autrement dit, les éditeurs considèrent cette manne comme un droit acquis, et l'éminence ministérielle qui oserait briser le tabou de cette rente n'est probablement pas encore née.

MENT AU CHEVET DE LA PRESSE

Des aides insuffisantes et mal calibrées

Ne nous faites pas dire ce que nous ne voulons pas : les aides publiques ne sont pas trop généreuses : elles devraient l'être davantage. Ainsi que le souligne Stéphane Hazée (en tant que député Ecolo de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il avait introduit une proposition de décret relatif aux aides à la presse quotidienne sous la précédente législature) : « 8 millions d'euros pour une presse quotidienne qui joue un rôle majeur dans le fonctionnement de la démocratie, c'est dérisoire. Il faudrait revoir à la hausse les subventions : une hausse de 50% sur cinq ans ne mettrait pas en péril les finances de la Communauté française. » Mais les éditeurs ne devraient pas pouvoir s'abreuver au financement public comme à un Bancontact : « Il n'est pas normal de financer la presse, et puis de ne pas regarder ce qu'il s'y passe. Il faudrait corrèler ce financement à plusieurs conditions : l'augmentation effective du

nombre de journalistes salariés dans les rédactions ; la consécration et l'autonomie des Sociétés des journalistes (SDJ), qui devraient avoir leur mot à dire dans toute décision stratégique. Peut-être, aussi, les subsides devraient-ils tenir compte du volume de la consultation des infos en ligne, ce qui reviendrait à leur reconnaître leur mission de service public. »

Olivier Maroy, ancien journaliste de la RTBF désormais député MR, se dit lui aussi dérangé par le fait que l' « on se donne bonne conscience en subventionnant la presse, sans plus de réflexion » : « Il faudrait réfléchir au système en lui-même, à son adaptation aux nouvelles réalités, à son apport à une info de qualité. »

Oui, mais voilà : depuis près de quatre ans, Jean-Claude Marcourt se conduit davantage comme un « notaire » que comme un véritable acteur. Il reçoit les uns et -surtout - les autres. Mais on attend toujours



Le secteur de la presse, en crise, a un besoin vital des aides publiques. Mais celles-ci semblent impuissantes à enrayer le déclin. Et si on repensait le système ?

CRÉDIT FLICKR

une refonte du système qui pourrait amorcer, accompagner, soutenir, une nouvelle ère journalistique... □

ET SI ON N'AIDAIT PAS SEULEMENT « LA PRESSE », MAIS AUSSI SA QUALITÉ ?

Chaque année, le Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française répartit quelque 8 millions d'euros entre les différents groupes éditeurs de presse quotidienne. Tous les quotidiens profitent de cette manne publique. Laquelle contribue certainement à la survie des journaux. Et à leur qualité ?

Isabelle Philippon (CSCE)

Depuis toujours, ou presque, la presse bénéficie de différents mécanismes d'aides, directes et indirectes.

Parmi ces coups de pouce, l'aide financière directe accordée aux quotidiens grève le plus lourdement le budget de la Communauté française.

Or le décret (1) sur la base duquel est organisée cette aide ne tient plus vraiment la route : dans un monde médiatique gagné par la dictature de l'immédiateté et de l'audimat, il est urgent d'ériger des balises pour une presse de qualité, parmi lesquelles figure, en bonne place, le respect de

la déontologie journalistique. Dans un monde médiatique dont le modèle économique prend l'eau, cette aide devrait aussi, plus que jamais, être conditionnée au respect de conditions de travail de qualité pour les journalistes. Pour le dire simplement, donc, le décret vieux de près



⇒ d'une décennie et demi aurait besoin d'un bon lifting. Depuis le début de cette législature, Jean-Claude Marcourt, ministre PS des Médias au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en promet une nouvelle mouture qui verra le jour, promis-juré, avant la fin 2018.

Des critères intéressants...

L'aide directe à la presse quotidienne est supportée par le budget de la Communauté française et gérée par le Centre de l'aide à la presse écrite, placé sous l'autorité directe de Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce Centre a été doté, en 2004 (et donc sous le « règne » de Fadila Laanan), d'une somme de 6,2 millions d'euros, indexée chaque année depuis lors. Les sommes (quelque 8 millions aujourd'hui) sont attribuées aux différents titres en fonction de la pondération entre une série d'enveloppes prévues pour différents types d'aides : création de titres, développement de programmes de formation du lecteur à la citoyenneté, engagement

de journalistes professionnels salariés, maintien de la diversité de la presse écrite, nombre d'exemplaires payants diffusés, ratio de la publicité dans les recettes globales, etc.

Depuis 2004, les journaux des groupes Sudpresse et L'Avenir trustent la majorité des aides directes. Rossel (*Le Soir*) arrive en troisième position, IPM (*La Dernière Heure et La Libre*) suivent, et *L'Echo* ferme la marche.

Pour être éligible à l'aide directe à la presse, il faut respecter certains critères. Ces aides sont donc, en principe, conditionnelles et, en principe toujours, devraient stimuler les exigences qualitatives des éditeurs de journaux.

Parmi les **conditions d'éligibilité** à l'aide à la presse figurent notamment :

le respect des règles de déontologie, et le respect du statut social et professionnel des journalistes : « L'entreprise de presse doit appliquer les accords collectifs sectoriels et d'entreprise en vigueur pour les journalistes salariés et les accords applicables aux journalistes indépendants. »

Les **conditions d'octroi** des aides à la presse (NDLR : il s'agit en réalité de critères de « répartition »), quant à elles, visent notamment à

encourager :

le recours aux journalistes professionnels salariés (une des clés essentielles de la répartition est calculée sur la base du rapport entre le nombre de journalistes salariés et le tirage du journal) ; l'adaptation au virage numérique de la presse écrite ; et à favoriser les titres qui ont moins de rentrées publicitaires par rapport à ceux qui en ont davantage.

... mais que l'on peine à contrôler

Qui dit « critères » d'éligibilité et de répartition dit aussi, normalement, respect desdits critères comme condition *sine qua non* pour recevoir ces fameuses aides. Et cela implique, logiquement, l'existence d'un mécanisme de contrôle. Pour boucler le dossier des demandeurs, le Centre de l'aide à la presse écrite se base sur deux avis préalables. L'un émane des Journaux Francophones Belges (JFB), c'est-à-dire les éditeurs demandeurs et bénéficiaires des aides, et l'autre est livré par la Commission d'agrégation au titre de journaliste professionnel. Cette commission, normalement exclusivement vouée à statuer sur l'octroi du titre de journaliste professionnel, ne dispose pas d'informations pertinentes sur le respect, ou non, par les journaux, des conditions d'éligibilité. Elle est, en outre, paritairement composée de représentants de journalistes et d'éditeurs. Remarquons donc ceci : les éditeurs demandeurs-bénéficiaires des aides interviennent à deux reprises (une fois directement, en tant que JFB, une autre fois indirectement, via le Centre de l'agrégation) dans la rédaction des avis sur leur propre éligibilité et leur respect des critères décrétaux. Il serait étonnant qu'ils émettent un avis défavorable...

Fort de ces deux « avis », le Centre des aides rend à son tour un ... avis au ministre quant à l'éligibilité des demandeurs des aides, qui n'est généralement qu'un copier-coller de l'avis des éditeurs. « *Le Centre de*

LES AIDES PUBLIQUES DIRECTES À LA PRESSE (2017)

GRUPE BÉNÉFICIAIRE	MONTANT (EN EUROS)
IPM Group (<i>LLB et La DH</i>)	2.120.147,51
Editions de l'Avenir (<i>l'Avenir</i>)	1.884.155,36
Rossel (<i>Le Soir</i>)	1.262.604,34
Sud Presse (<i>La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, etc.</i>)	1.561.213,31
Mediafin (<i>L'Echo</i>)	669.279,48
SCRL LaPresse.be (<i>l'association des éditeurs, pour leur mission d'incitation à la lecture et d'éducation aux médias « Ouvrir mon quotidien »</i>)	394.600,00
TOTAL	7.892.000,00

Source : ministère des Médias

L'aide à la presse écrite ne peut évidemment pas décider lui-même si les entreprises de presse respectent ou non ces critères d'éligibilité : l'administration ne dispose pas d'informations à cet égard », souligne Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP.

L'union professionnelle des journalistes est donc parfois sollicitée par le gouvernement pour rendre un rapport « informel » sur le respect des critères d'éligibilité. Ce qu'elle fait, après avoir consulté la société de journalistes (SDJ) de chaque quotidien et les délégués AJP au sein des rédactions, et après s'être penchée sur le rapport annuel du Conseil de déontologie journalistique.

C'est donc très logiquement que l'AJP propose d'hériter officiellement de la compétence d'avis (qu'elle partagerait avec les éditeurs), en lieu et place de la Commission d'agrégation : l'Union professionnelle des journalistes est, en effet, une instance indépendante des bénéficiaires des aides, et elle est la seule à pouvoir donner un avis éclairé sur le respect des différentes



Le 16 octobre 2016, les journaux du groupe SudPresse barraient très élégamment leur Une de ce titre-choc. Plus de mille plaintes pour manquement à la déontologie ont été déposées au Conseil de déontologie journalistique (CDJ), l'organe autorégulateur de la profession. Lequel a donné raison aux plaignants en constatant, en substance, que cette manchette ne respectait pas la vérité, confondait faits et opinions, et ne renvoyait à aucun fait établi. « Cette Une procède par généralisation et dramatisation excessive, stigmatise les migrants en les assimilant à un danger », a encore souligné le CDJ. Qui a, en conclusion, considéré que le média a manqué au principe de responsabilité sociale dans un contexte politique et social délicat.

Le groupe SudPresse est coutumier des entorses à la déontologie journalistique. Mais là, il a fait très fort...

A quoi nous sert la presse lorsque, prise dans sa course infernale à l'audimat, elle oublie son devoir de déontologie et assène des coups très durs au vivre ensemble ?

conditions d'éligibilité (pas seulement, donc, sur le respect de la déontologie), ainsi que sur les conditions d'octroi. Ainsi, éditeurs et représentants des journalistes pèseraient d'un poids égal dans la vérification des critères conditionnant l'octroi des aides.

Et des sanctions inexistantes

Par ailleurs, le décret ne prévoit pas de sanctions graduées envers les demandeurs (éditeurs) qui ne respecteraient pas les différents critères : dans l'état actuel du texte, l'éditeur est éligible aux aides, et à toutes les aides, ou à aucune aide. S'il ne l'est pas (ce qui est théoriquement le cas s'il ne respecte pas l'un des critères d'éligibilité), il n'a théoriquement pas droit aux aides.

Dans la pratique, et dans le contexte actuel, priver un quotidien de ces aides à la presse reviendrait à faire

peser de sombres menaces de pertes d'emplois sur la rédaction. Aucun ministre en charge du dossier Médias ne prendrait pareille responsabilité. Ce qui revient, *in fine*, à vider de leur substance les articles du décret portant sur les conditions d'éligibilité. Depuis la naissance du système des aides à la presse, tous les quotidiens, en ce compris ceux (tels les titres du groupe Sudpresse ou *La Dernière Heure*/IPM) qui ont une vision très « personnelle » de la déontologie journalistique, ont reçu chaque année ces aides en totalité.

L'AJP propose donc, logiquement, de prévoir des sanctions graduées en cas de non-respect de l'un ou l'autre critère par les demandeurs d'aide. Ce système permettrait au ministre de revoir les aides à la baisse (ou d'en suspendre une partie) en cas de manquements. « *Il est essentiel*, insiste l'organisation professionnelle, que les

conditions d'éligibilité soient respectées par les éditeurs et deviennent des leviers afin d'obtenir le respect des standards sociaux et déontologiques. Mais il faut pour cela que les sanctions puissent être modalisées. »

Les aides financières directes à la presse ne constituent pas, en principe, qu'une aide à un secteur économique en difficulté. Elles sont censées, entre autres, permettre la diversité des sources d'informations, encourager l'emploi salarié des journalistes professionnels, et protéger les quotidiens d'une dépendance encore plus grande vis-à-vis des revenus de la publicité. Mais à quoi nous sert la presse lorsque, prise dans sa course infernale à l'audimat, elle oublie son devoir de déontologie et assène des coups très durs au vivre ensemble ? □

(1) Décret du 31 mars 2004, relatif aux « aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire », paru au *Moniteur belge* le 13 mai 2004. Il a été légèrement modifié en septembre 2009, en raison de la création, à cette date, du Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ). Les aides directes à la presse existent en réalité depuis 1974 : elles relevaient, alors, de la responsabilité du gouvernement fédéral, selon un mode de financement très différent d'aujourd'hui.

CHUUUT !, NE DITES PAS QUE J'AIDE AUSSI LA PRESSE PÉRIODIQUE...

Au rayon de la presse périodique, les aides directes sont laissées à la discrétion du ministre, qui se garde bien d'en faire la publicité.

Isabelle Philippon (CSCE)

Elles sont en principe interdites : pour l'Europe, les aides à la presse périodique constitueraient une contravention aux règles de la concurrence (1). Au contraire des quotidiens qui eux, sont ancrés dans la réalité locale et régionale de leur lectorat, la diffusion des périodiques, elle, ne s'arrête pas aux frontières. Autrement dit, aux yeux des

instances européennes, *Le Soir* ne serait pas un concurrent de *Libé*, mais *L'Obs*, en revanche, pourrait fort bien séduire le même lectorat que celui du *Vif/L'Express*, et réciproquement. Au moment où le décret sur les aides directes à la presse quotidienne a vu le jour (en 2004), la presse périodique d'information générale n'y a donc pas trouvé place.

Il n'empêche : cela fait un bail que certains périodiques, à condition d'être des revues d'opinion, et non commerciales, reçoivent quand même un coup de pouce – vital – des pouvoirs publics. Mais cette aide est laissée à la discrétion du ministre, qui se garde bien d'en faire la publicité : pour éviter, suppose-t-on, à la fois d'attirer l'attention de l'Europe (ne pourrait-on pas estimer qu'une presse périodique subsidiée déforce la capacité concurrentielle de la presse périodique commerciale privée, on l'a dit, d'aides publiques ?) et – surtout – d'ouvrir l'appétit d'éventuels nouveaux candidats...

Cette aide n'est donc pas formalisée dans un décret ; elle est dispensée sur la base d'un simple arrêté ministériel sur lequel le ministre semble fermement assis. Marcourt est d'autant moins désireux de faire connaître ses largesses dans ce secteur que l'enveloppe de l'aide à la presse périodique d'opinion n'est pas extensible. Elle est même fermement scellée : 272.000 euros, et pas un cent de plus, à partager de manière égale entre les différents bénéficiaires. Autrement dit, chaque nouveau bénéficiaire vient diminuer la part du gâteau des autres.

Quand les parts du gâteau diminuent...

Au départ, la décision de braver l'interdit européen par rapport à la presse périodique a été motivée par le désir du PS - Fadila Laanan était alors ministre de la Culture -, de venir en aide à ses protégés du *Journal du Samedi* (plus tard rebaptisé *Journal du Mardi*). Cet hebdomadaire né en 1999 (et définitivement enterré en 2009) s'est rapidement trouvé aux



prises à des difficultés financières. Créées à son intention, les aides publiques à la presse périodique ont, très logiquement, bénéficié au premier chef à *JdM* entre 2005 et 2009. La revue *Enjeux internationaux* a, quant à elle, été soutenue de 2006 à 2008, date à laquelle *L'Appel*, héritier du journal paroissial *L'Appel des cloches* - un mensuel dont le nom en dit long sur la ligne éditoriale - est entrée en lice, sur l'insistance, dit-on,

journalisme de l'immédiateté, très réactif) annonçait l'arrivée probable de nouveaux candidats à l'aventure éditoriale. *L'Appel*, *Politique* et *La Revue Nouvelle* ont dès lors, en 2015, invité Marcourt à durcir quelque peu les conditions d'éligibilité de l'aide à la presse périodique. Le ministre des Médias ayant accepté leurs revendications, la convention a été amendée. Désormais, un nouveau périodique ne peut introduire une demande

d'aide qu'après un « stage » de deux ans, période durant laquelle il ne peut bénéficier de subventions. Ensuite seulement, il deviendra, pour deux ans, bénéficiaire de « catégorie 2 ». Expliquons-nous : il existe aussi, à présent, deux catégories de bénéficiaires. Les bénéficiaires de « catégorie 1 » sont ceux qui sont subsidiés depuis au moins deux ans : ceux-là reçoivent toute l'aide à laquelle ils ont droit. Les demandeurs de « catégorie 2 » sont les « nouveaux demandeurs », considérés comme tels durant les deux premières années au cours desquelles ils reçoivent une aide. Ils ne perçoivent, durant cette période, qu'un cinquième du subside auquel il pourrait prétendre après cette période de deux ans.

« De cette manière, le choc est plus facile »

Les aides publiques à la presse périodique ont été créées pour venir en aide au Journal du Mardi, qu'elles n'ont pas réussi à sauver

de Joëlle Milquet. En 2006, *Imagine demain le monde* et *La Revue Nouvelle* se sont ajoutés à la liste des bénéficiaires, suivis par *Politique* et *Kairos*. « Quand les demandeurs se sont multipliés, il a bien fallu objectiver quelque peu les critères d'octroi, analyse un acteur du système des aides à la presse périodique. Car chaque fois qu'un nouveau titre bénéficie d'un soutien public, les autres tremblent. »

Le gouvernement a donc assez rapidement imposé des conditions aux candidats à l'aide à la presse périodique. Parmi ces conditions : l'obligation d'une organisation de la société éditrice sous la forme d'une ASBL, un contenu axé sur les matières politiques, socio-économiques, sociétales et culturelles, la présence du titre dans au moins vingt points de vente, une parution régulière, la vente d'au moins mille exemplaires (et de maximum 40.000), le respect du code de déontologie journalistique, l'indépendance par rapport à tout groupe de presse et des recettes publicitaires ne dépassant pas 20% du chiffre d'affaires (2).

... les conditions se durcissent

Mais ces précautions se sont vite révélées insuffisantes : au fil du temps, les bénéficiaires « historiques » de l'aide à la presse périodique ont à nouveau été gagnés par l'inquiétude de voir leur part du gâteau se réduire à portion congrue. C'est que l'intérêt de plus en plus grand pour le *slow journalism* (en opposition au



LA TRANSPARENCE : LE CRITÈRE MANQUANT DES AIDES À LA PRESSE PÉRIODIQUE

Le texte organisant l'aide à la presse périodique, élaboré par l'Administration générale de la Culture (qui héberge le Centre des aides à la presse) le stipule clairement : « L'aide devra faire l'objet d'une justification des dépenses consacrées à l'édition du titre de presse pour un montant équivalent au subside octroyé ; ceci sur présentation des comptes et bilan. » Logique. Sauf que, lorsqu'un nouveau périodique, jusque-là produit exclusivement par des bénévoles, et donc habitué à vivre de ses recettes propres, liées à la vente, aux abonnements et aux éventuelles cotisations de ses membres, doit tout à coup « faire des dépenses », cela ne se passe pas toujours en toute transparence. Et que cela peut, parfois, provoquer des heurts en interne. La preuve par *Kairos*, bimestriel « antiproductiviste pour une société décente » né en mars 2012 sous la houlette, notamment, d'Alexandre Penasse, l'actuel rédacteur en chef du magazine.

En 2015, Penasse introduit une demande d'aide à la presse périodique, et ce de sa propre initiative, dérogeant en cela aux propos tenus par lui-même lors d'un débat public. A savoir, en substance : « Pas de subsides, car les subsides, c'est la fin de la liberté ». *Kairos* devient alors

bénéficiaire de « catégorie 2 » ; il a droit à une partie seulement de l'aide à laquelle il pourra prétendre deux ans plus tard. Las ! Le magazine peine à rentrer ses comptes, à justifier ses dépenses : le Centre des aides à la presse le menace alors de récupérer les subsides injustifiés. « De quelle manière Penasse s'en est-il sorti ? Mystère..., s'interroge un ancien bénévole, auteur et membre du CA : nous n'en n'avons jamais parlé en CA. » Un an plus tard, la situation n'a pas gagné en transparence : « Quelle ne fut pas ma surprise, poursuit-il, de découvrir que le rédacteur en chef s'était octroyé un salaire grâce à l'argent public, salaire dont nous n'avions jamais discuté en réunion ! Nous n'avons jamais pu voir aucun compte, ni discuter de la pertinence des achats. » Les « surprises », depuis lors, se sont succédées : l'ASBL s'est, notamment, enrichie d'un vélo-cargo dont les membres du CA - mis à part le bénéficiaire, on l'espère - ne connaissent pas l'usage. Mis à part le rédacteur en chef, encore, tous les contributeurs de *Kairos* sont, eux, toujours bénévoles...

« Aucune idée de comment cela est géré depuis janvier 2017, conclut notre interlocuteur. Mais l'arrivée de l'aide à la presse à *Kairos* s'est passée de cette manière. »

⇒ à amortir pour les autres bénéficiaires, salue Jean-Jacques Jaspers, membre du collectif éditorial de *Politique* : ils ont deux ans pour s'adapter au manque à gagner provoqué par l'entrée de nouveaux périodiques dans le système d'aides, et prendre les mesures nécessaires. »

Les éventuels candidats, par ailleurs, ne peuvent recevoir d'autres aides de la part de la Communauté française : impossible, donc, pour un titre de presse périodique qui bénéficierait, par exemple, de subsides liées à ses missions d'éducation permanente – c'est le cas d'*Ensemble!* -, de prétendre, en sus, à des aides à la presse. Autres



MÉDOR : RECALÉ CAR ORGANISÉ EN COOPÉRATIVE

Lors de la gestation de *Médor*, dont le premier numéro est sorti à la fin 2015, les fondateurs de la revue d'investigation et de reportage se sont questionnés sur les aides : en demander ou pas ? « *Histoire de ne pas discuter dans le vide, nous nous sommes alors renseignés sur les conditions d'octroi. Là, on nous a dit que la publication devait exister depuis deux ans. Donc, c'était réglé jusqu'à la fin 2017. Au bout des deux ans, nous avons remis la question sur le tapis. Nous avons alors obtenu comme réponse floue que ces aides n'étaient pas octroyées à des organisations à but lucratif. Mais Médor est une coopérative à finalité sociale (NDLR : ce qui, précisément, est une forme d'organisation et de financement alternative de la presse indépendante, particulièrement intéressante puisqu'elle repose entre les mains d'un lectorat engagé et épris de qualité journalistique) ! Cette réponse est une réponse d'un autre temps... On en a discuté en CA, et on s'est dit qu'on n'allait pas créer une ASBL éditrice « annexe », des statuts, ces comptes, etc., juste pour avoir des financements. Quand la règle dysfonctionne, c'est elle qu'il faut changer ; pas la réalité ! »*

Reste à voir si, au cabinet des Médias, on s'attellera à résoudre les problèmes ou à faire taire ceux qui les posent...

points qui ont été « durcis » dans le nouvel arrêté ministériel : le volume éditorial du magazine doit atteindre au moins 800.000 signes par an (cela n'était pas précisé auparavant), deux numéros au moins doivent être publiés chaque année (avant, il était simplement fait mention d'une publication « régulière »), le périodique doit être proposé dans au moins 25 points de vente (pour vingt précédemment), et il doit s'être vendu, l'année précédente, à au moins 3.000 exemplaires (mille dans l'ancienne mouture).

Opacité à tous les étages

Aujourd'hui, si l'on en croit les données délivrées – au compte-gouttes – par le cabinet Marcourt (*lire son « interview » en p. 81*), cinq périodiques bénéficient des aides à la presse périodique d'opinion, chacun des cinq titres étant censé représenter, dans l'esprit du cabinet et du centre d'aide à la presse, une « sensibilité » particulière : *La Revue Nouvelle* (pluraliste, mais néanmoins étiquetée « gauche

menace par les plus « anciens ». D'autre part, parce qu'en l'absence de décret, les aides sont laissées à la discrétion du ministre. »

Tout le système repose sur l'idée que ces aides constituent une subvention au pluralisme et au débat d'idées par voie de presse périodique non commerciale, et il s'agit évidemment d'une intention louable. Mais cet objectif de vivifier le débat intellectuel est-il réellement atteint ? Peut-on mettre *Politique* et *La Revue Nouvelle*, par exemple, sur le même pied que *L'Appel* ou *Kairos* ? L'ensemble de la presse périodique d' « opinion » contribue-t-elle pareillement à vivifier le débat public ?

Cette absence de pondération (certes difficile à instaurer) entre périodiques en fonction de leur réel apport au débat intellectuel et au pluralisme ne constitue pas le seul inconvénient du mécanisme tel qu'il existe aujourd'hui. L'absence de contrôle de l'usage réellement fait des aides et, surtout, de la transparence de leur

Personne n'a intérêt à faire de la publicité autour de ces aides : chaque nouveau demandeur fait trembler les autres

chrétienne »), *Politique* (étiquetée socialiste, même si, dans les faits, les sensibilités du collectif éditorial sont plus proches du MOC, d'Ecolo et du PTB que du PS), *L'Appel* (catholique), *Imagine demain le monde* (dont les racines sont écologistes) et *Kairos* (gauche « antiproductiviste »). D'après nos informations, le *mook* (entre magazine et book) *24H01* (trimestriel de reportage né en 2013) pourrait également en profiter à partir de cette année. Et les responsables de *Médor* (trimestriel d'investigation- 2015), ainsi que *Wilfried* (quadrimestriel dédié au récit politique- 2017) nous ont confié leur intention de s'intéresser eux aussi de plus près à l'affaire.

Pas de quoi rassurer leurs « concurrents », évidemment : « Le système est fragile, et ce pour deux raisons, analyse un fonctionnaire du Centre d'aide à la presse qui préfère rester anonyme. D'une part, parce qu'il s'agit d'une enveloppe fermée et que, par conséquent, toute nouvelle initiative de presse périodique d'opinion est perçue comme une

utilisation en est un autre point faible (*lire l'encadré en p. 79*). Ainsi que l'adaptation des conditions d'éligibilité aux modes alternatifs de financement de la presse « indépendante », telle l'organisation sous forme de coopérative à finalité sociale : la structure en ASBL, seule autorisée par l'arrêté ministériel, semble pour le moins restrictive... (*lire l'encadré ci-contre*).

Enfin, et surtout : « On sent très bien que tout est fait, côté ministériel, pour donner le moins de publicité possible autour de ce mécanisme. Moins de gens sont au courant de l'existence de ces aides, et mieux on se porte, lâche un éditeur de magazine d'opinion. Et ça – je réagis ici en tant que citoyen –, c'est dommage. L'opacité, ce n'est jamais bon. » □

(1) Article 107 TFUE

(2) Source : Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone, par Frédéric Antoine (UCL) et François Heideyckx (ULB). Parlement de la Communauté française, 2011.

MOTUS ET BOUCHE (PRESQUE) COUSUE

Jean-Claude Marcourt est en charge des aides à la presse au sein du gouvernement Wallonie-Bruxelles. Nous avons donc tenté de l'interviewer : langue de bois, quand tu nous tiens...

Propos recueillis par Isabelle Philippon

Au début de la législature, Jean-Claude Marcourt, ministre (PS) des Médias au sein du gouvernement Wallonie-Bruxelles, a promis d'adapter les aides directes à la presse quotidienne. Mais le « nouveau décret » n'est, à ce jour, pas encore sorti des limbes. Nous avons sollicité une interview ; il nous a concédé quelques brèves réponses écrites.

Ensemble ! : N'est-il pas difficile, pour un responsable politique, de prendre le risque de déplaire aux éditeurs de journaux, par exemple en conditionnant *réellement* les aides à la presse quotidienne au

respect de la déontologie ?

Jean-Claude Marcourt : Un responsable politique est garant de l'intérêt général et non de ses intérêts particuliers. Selon moi, un ministre des Médias doit être le garant d'une presse de qualité, et donc d'une presse respectueuse de la déontologie. Ce qui, au demeurant, devrait rencontrer l'adhésion des éditeurs.

En 2017, les groupes Sudpresse (*La Meuse, La Capitale, La Nouvelle Gazette, etc.*), ainsi que IPM (pour *La Dernière Heure*) ont vu leurs aides « suspendues » parce qu'ils ne respectaient pas la déontologie. Comment cela s'est-il

finalement terminé ?

J'ai demandé des informations complémentaires aux entreprises concernées, qui avaient fait l'objet de plaintes reconnues fondées par le Conseil de déontologie. J'ai rencontré leurs responsables afin d'obtenir des engagements concrets de chacune d'elles vis-à-vis du respect de la déon-

**Le délai annoncé
était 2018.**

**Je compte bien
arriver à déposer
le projet de décret
dans les temps**

tologie. L'aide suspendue temporairement a ensuite été libérée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comment se fait-il que l'on demande deux fois leur avis aux éditeurs (une fois « en direct », l'autre fois via l'avis demandé à la commission d'agrégation au titre de journaliste professionnel) ? N'est-ce pas donner beaucoup de poids aux éditeurs par rapport aux journalistes ?

La commission d'agrégation est effectivement composée paritairement des journalistes et des éditeurs. Mais elle n'intervient pas dans la recevabilité des aides, uniquement sur le titre officiel de journalistes professionnels (NDLR : le texte du décret prévoit pourtant bel et bien que... « La Commission d'agrégation dispose d'un mois à dater de la notification [par le Centre] »

*Quand il parle « Presse »,
Jean-Claude Marcourt
marche sur des œufs
et reste dans le flou.*



CRÉDIT : DAVID LEFEBURE/FICKR

⇒ pour rendre un avis au Centre à propos des conditions d'octroi). Dans le cadre de la réforme des aides à la presse, je travaille à donner le même statut aux avis des éditeurs qu'à ceux des journalistes.

Cela fait longtemps que l'on promet une adaptation du décret sur les aides à la presse, mais on ne voit rien venir. Pourquoi est-ce si long ?

Le délai annoncé était 2018. Je compte bien arriver à déposer le projet de décret dans les temps.

Pour ce qui est des aides à la presse périodique, point de décret, mais un arrêté ministériel. Quelles sont les règles qui encadrent l'octroi de ces aides pour ce type de presse ?

Un ensemble de critères objectifs ont été définis afin d'encadrer les aides orientées « presse d'opinion ». Les critères touchent à différentes réalités comme, notamment, le siège social, l'obligation d'indépendance à l'égard de tout groupe de presse, entreprise de médias ou entreprise commerciale, la garantie d'assurer un volume éditorial minimum, d'assurer également une publication minimum, la limitation des revenus publicitaires, etc. □

□ □ □

ET SON CABINET D'AJOUTER...

« L'intention est de moderniser certains critères du système des aides à la presse ; pas de révolutionner les règles. Nos réformes poursuivront surtout cinq objectifs : 1/ encourager les patrons de presse à augmenter le nombre de journalistes professionnels salariés au sein des rédactions ; 2/ motiver les éditeurs à l'importance, pour leurs rédactions, de respecter la déontologie journalistique ; 3/ aider les journaux à passer le cap de la transition numérique et technologique, à innover ; 4/ donner les moyens d'une formation continue de qualité pour tous les journalistes ; 5/ permettre la naissance de nouveaux médias. »

« LES AIDES À LA

Journalistes sous pression, rentrées publicitaires en baisse : dans ce contexte, les aides publiques à la presse sont indispensables. Mais sont-elles bien utilisées ? Contribuent-elles au maintien d'un journalisme de qualité ? Le point avec Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP).

Interview réalisée par Isabelle Philippon (CSCE)

Ensemble ! On entend souvent dire que la qualité de la presse n'est plus au rendez-vous : croyance ou réalité ?

Martine Simonis : Tout dépend de ce que l'on entend par « qualité ». Il y a toujours des titres de presse plus populaires et d'autres davantage branchés sur une information « de qualité ». Cela ne veut pas dire que la presse populaire manque, par définition, de qualité. Je pense que les journalistes, dans leur immense majorité, sont soucieux de produire un travail de qualité, c'est-à-dire d'écrire des articles qui touchent leur public et l'intéresse, tout en respectant la ligne éditoriale et les spécificités de leur média, ainsi que la déontologie journalistique.

Les journalistes restent, pour la plupart, de bons professionnels, d'accord. Mais il n'en reste pas moins vrai que la presse écrite traverse une crise qui s'éternise, que les restructurations succèdent aux restructurations, et que le « paysage médiatique » s'appauvrit, non ?

La presse est en crise, c'est un fait. Le rapprochement d'un nombre croissant de titres de presse affecte le pluralisme de l'information dans certains segments de l'actualité. C'est très vrai pour ce qui est de l'information régionale : quand ce ne sont plus les journalistes du *Soir* qui suivent les infos régionales ou locales destinées à leurs abonnés, mais que ces articles sont écrits par les journalistes de *La Meuse*, de *La Nouvelle Gazette* ou de *La Capitale* (NDLR : les journaux du groupe Sudpresse, à voca-

tion régionale, et qui appartiennent à 100% au groupe Rossel, éditeur du *Soir*), le pluralisme de l'info régionale est mis à mal. Quand les articles « Sports » du *Soir* et des journaux du groupe Sudpresse sont écrits par des journalistes appartenant à un pool rédactionnel mis en place par Rossel,

Les journalistes français sont deux fois moins productifs que les journalistes belges. Le problème réside-t-il en France, ou en Belgique ? Il est chez nous, évidemment !

qui alimente les pages « Sports » de l'ensemble des titres, la diversité des regards et des angles de traitement en prend un coup.

Et l'alliance récente des groupes Rossel et L'Avenir au sein d'une même régie publicitaire, laquelle intègre aussi, désormais, les principaux magazines télé qui avant appartenaient au groupe RTL, participe encore au « resserrement » du paysage médiatique, non ?

PRESSE NE SONT PAS UN DROIT DE TIRAGE SUR L'ARGENT PUBLIC ! »



Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP).

Les rapprochements entre les groupes Rossel et L'Avenir font craindre le pire au personnel de L'Avenir. Cette crainte est compréhensible : le géant Rossel, dont les besoins en production d'infos locales et régionales sont déjà satisfaits par les journaux de Sudpresse, n'aura-t-il pas, à terme, la peau des titres de L'Avenir, qui se positionnent sur le même segment ? En théorie, les sujets d'investigation et de reportages de terrain ne manquent pas, sur les scènes locale et régionale : il y aurait largement de la place pour tout le monde. Mais, dans la réalité, on voit bien que la tendance est à la « synergie » des forces, c'est-à-dire à la concentration : un même pool de rédacteurs qui produisent du « contenu » pour différents titres de

presse. Fatalement, dans ce contexte, la presse s'appauvrit.

En revanche, pour ce qui est de la scène internationale, là, on a l'impression que davantage de gros scandales financiers sont mis au jour grâce aux enquêtes réalisées par la presse...

C'est vrai, ces grandes enquêtes (NDLR : *Luxleaks, Swisileaks, Panama papers*, etc.) peuvent être menées grâce à la collaboration transfrontalière de journalistes appartenant à de grosses rédactions : des journalistes d'investigation du *Soir* s'allient avec leurs collègues de *El País* et d'autres grands titres de presse, qui mènent leur enquête chacun de leur côté, et puis mettent le fruit de leurs inves-

tigations en commun. Ce consortium met à la disposition commune des journalistes des moyens, notamment informatiques, qui leur permettent de vérifier une quantité incroyable de données, de les croiser, de les recouper. Cette collaboration est indispensable, vu la réduction des moyens rédactionnels des journaux, et elle apporte une réelle plus-value. Mais ces affaires spectaculaires ne doivent pas cacher la forêt : de plus en plus de papiers traitant de l'international sont rédigés sur la base des dépêches des agences de presse, et de moins en moins par les journalistes « maison ».

Et ces journalistes « maison » sont de plus en plus sous pression : leur est-il possible d'encore faire

⇒ leur boulot consciencieusement, alors que les conditions dans lesquelles ils travaillent ne cessent de se dégrader ?
La diminution des moyens rédactionnels a évidemment un impact sur la

Ce qui suppose un modèle économique qui tienne la route...
C'est là tout le problème : le modèle économique médiatique est en pleine déliquescence. Les médias touchent un nombre sans cesse croissant de

lecteurs : c'est un travail prenant qu'il faut rémunérer à sa juste valeur. En offrant de l'info gratuite, on a envoyé un très mauvais message au public. L'info a perdu de sa valeur et de sa légitimité. A l'AJP, on avait raison, mais cela ne sert plus à rien de le claironner aujourd'hui. Les éditeurs ont pris conscience de leur erreur et, maintenant, ils essaient de monétiser les productions journalistiques en ligne, mais ils n'y arrivent pas, ou pas suffisamment. Les lecteurs qui ont été habitués à glaner des infos sur la Toile ne sont pas prêts à payer pour ce qu'ils pensent pouvoir trouver en abondance partout, et gratuitement. Il faudrait, pour les amener à payer, que toute l'info produite par les journalistes professionnels devienne payante. Ce qui est loin d'être le cas.

En offrant de l'info gratuite, on a envoyé un très mauvais message au public. L'info a perdu de sa valeur et de sa légitimité

qualité de la presse. Il est vrai que les dirigeants des médias imposent à leurs journalistes une productivité de plus en plus grande, parfois intenable. Avec des conséquences dommageables, soit sur la qualité du travail journalistique (moins d'enquêtes, moins de temps pour vérifier les sources, moins de temps pour couvrir des sujets en profondeur, etc.), soit sur la santé des journalistes. Les employeurs disent que les journalistes français sont deux fois moins productifs que les journalistes belges. Le problème réside-t-il en France, ou en Belgique ? Il est chez nous, évidemment !

lecteurs, grâce au numérique, mais paradoxalement, leur chiffre d'affaires est en baisse, la rentabilité de la presse n'est plus assurée. La publicité rapporte beaucoup moins qu'avant, parce que les GAFAs (NDLR : les géants du Web que constituent Google, Amazon, Facebook et Apple) tirent les tarifs vers le bas et captent l'essentiel des revenus. Et la diffusion payante sur les plateformes numériques ne rapporte pas suffisamment pour combler le trou. Difficile, dans pareil contexte, de faire valoir l'importance d'offrir des conditions de travail correctes aux journalistes.

Face à la crise du modèle économique des médias, pensez-vous que les aides (publiques) à la presse contribuent au maintien d'une certaine qualité de l'information ?

Tout d'abord, permettez-moi de casser les ailes à ce canard, vivace dans les rangs d'une certaine droite populiste, qui consiste à dire que « la grande presse est subsidiée ». Les aides publiques à la presse, ce n'est pas rien, c'est indispensable, mais cela ne pèse malgré tout pas grand-chose dans le total des recettes des journaux, principalement constituées

La préservation de la qualité de la presse passe donc logiquement, selon vous, par l'amélioration des conditions de travail des journalistes ?

Bien sûr ! Et pour cela, il n'y a pas trente-six solutions : il faut augmenter le nombre de journalistes professionnels dans les rédactions. Ce qui veut dire qu'il faut, aussi, que les budgets alloués aux rédactions (pour payer les salariés et les indépendants, et pour couvrir les frais d'enquête et de reportage) soient moins sous pression. Jusqu'il y a quelques années, quand les choses devenaient un peu difficiles, c'était les indépendants des rédactions qui servaient de variable d'ajustement. Aujourd'hui, ce sont aussi les salariés. Dans la presse quotidienne, la tendance est claire : le nombre des indépendants (moins chers) augmente, tandis que celui des salariés diminue. Pour bénéficier d'une presse de qualité, il faut préserver le journalisme salarié, il faut payer correctement les indépendants, et il faut des budgets rédactionnels décents.

Que faudrait-il faire pour que la rentabilité de la presse soit à nouveau au rendez-vous ?

Eh bien ça, c'est une question que vous devriez poser aux éditeurs. A

Le décret devrait prévoir la modulation des aides publiques en fonction de certains critères, tel le respect de la déontologie.

Aujourd'hui, c'est tout ou rien. Et comme le rien est impensable

l'AJP, dans les années 1990, on a dénoncé le « tout au gratuit ». On a prévenu les éditeurs qui se lançaient dans le numérique sans monnayer l'info qu'ils étaient en train de signer la mort des journaux. Comment espérez-vous vendre ce que vous offrez gratuitement par ailleurs ? C'était non seulement du cannibalisme, mais aussi un gros non-sens. L'information de qualité, c'est-à-dire une information qui n'est pas faite que d'interviews ou d'articles réalisés à partir de son bureau et d'un ordinateur, est très chère à pro-

par les revenus de la publicité, des ventes et des abonnements.

Pour permettre à la presse d'être plus indépendante des revenus de la publicité, et d'avoir des rédactions plus fournies, les aides publiques devraient être plus importantes. Mais il faudrait aussi les assortir de davantage de conditions, et faire dépendre leur attribution de critères objectifs plus précis. Aujourd'hui, elles s'apparentent plutôt à une sorte de « droit de tirage » des journaux sur l'argent public, que les quotidiens ne doivent

même pas justifier. La RTBF et les télévisions locales, elles, doivent justifier annuellement l'usage qu'elles font de leur dotation, et c'est bien normal : pourquoi n'impose-t-on pas la même transparence aux journaux ? Tous les quotidiens perçoivent des aides publiques, qu'ils ne doivent pas justifier, et qu'ils considèrent donc comme une aide économique à laquelle ils ont « droit », sans contrepartie.

Pourtant, le décret qui organise les aides à la presse quotidienne prévoit bien des conditions d'éligibilité, tel le respect de la déontologie...

Oui, théoriquement, ces conditions existent. Mais les instances chargées de rendre un avis sur le respect de ces conditions (à savoir les éditeurs... bénéficiaires des aides et la commission d'agrégation au titre de journaliste professionnel, laquelle est composée, pour moitié, par... les éditeurs), ne peuvent pas donner, sur ce sujet, un avis pertinent. Donc, le ministre en charge des médias sollicite l'avis de l'AJP, laquelle se base notamment sur les plaintes introduites auprès du Conseil de déontologie journalistique (CDJ), et sur ses propres informations, pour rendre un avis « informel ». Cette procédure n'est pas adéquate : il faudrait la revoir.

Et que se passe-t-il lorsqu'un journal bafoue régulièrement la déontologie journalistique ?

Eh bien... rien ! En 2014, en 2015 et en 2016, l'AJP a alerté sur le fait que les titres de Sudpresse (*La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Capitale, La Province, Nord Eclair*) étaient très régulièrement pointés par le CDJ : ces journaux font exploser le nombre de plaintes au CDJ. Cela n'a pas empêché Sudpresse de toucher ses aides à la presse, comme si de rien n'était. En 2017, nous avons pointé, une fois de plus, Sudpresse, pour ses manquements à la déontologie. Et qu'a fait le ministre en charge du dossier, Jean-Claude Marcourt ? Il a « suspendu » les aides. Cette décision, inédite, a un peu secoué le cocotier médiatique. Mais que s'est-il réellement passé ?

Les directeurs des rédactions concernées ont été reçus par le ministre Marcourt, qui leur a passé un petit savon, avant de... payer les aides. A la décharge du ministre en l'état actuel du décret, les aides à la presse quotidienne ne sont pas modulables : on

a droit à *toutes* les aides, ou à *aucune*. On voit mal un ministre des médias prendre la responsabilité de fermer le robinet des aides, vu les difficultés financières et les répercussions inévitables sur l'emploi. Le décret devrait prévoir la modulation des aides, en fonction du respect des critères : un journal qui ne remplirait pas tous les critères recevrait une partie seulement de l'aide. Cela constituerait un réel incitant à respecter la déontologie.

Suite à cette « suspension » des aides, Marcourt a répété qu'un nouveau décret était en préparation : avez-vous l'espoir que le nouveau texte réponde aux souhaits de l'AJP ?

Cela fait deux ans que le ministre annonce un nouveau texte, mais on ne voit rien venir. Je pense qu'il n'est pas très à l'aise avec l'idée de réformer le décret : le dossier est relativement miné. S'il durcit les conditions d'octroi/éligibilité des aides, et prévoit une réelle procédure de sanction, il se mettra les éditeurs à dos. S'il maintient les aides telles quelles, sans les assortir de conditions réellement sus-

tient des initiatives journalistiques intéressantes, du travail d'enquête, d'investigation...

Ce Fonds pour le journalisme a été créé en 2009, qui a été une année de grosses turbulences pour la presse écrite, et de divers plans de restructuration dans les rédactions. L'argent pour le Fonds est, depuis lors, versé chaque année à l'AJP, qui le répartit, par l'intermédiaire du Fonds, entre les projets retenus. L'année passée, le Fonds a soutenu 25 des 53 projets journalistiques qui lui ont été soumis. Les bourses se sont élevées de 3.140 à 18.000 euros par projet, pour un total de 198.000 euros. C'est aussi une compétence du ministre Marcourt et le financement du Fonds vient d'être renouvelé et augmenté. On s'en réjouit.

Ce Fonds aide à financer des investigations menées par des journalistes indépendants, mais également par des journalistes salariés. N'est-ce pas un peu paradoxal ? Ne serait-ce pas aux patrons des rédactions de financer les enquêtes de leurs journalistes salariés ?

Les éditeurs pèsent lourd dans le monde économique, et un ministre n'a pas intérêt à se fâcher avec eux

ceptibles d'encourager la qualité de la presse et l'emploi de journalistes professionnels, il fâche les journalistes et leurs représentants. Il marche sur des oeufs...

Entre les éditeurs et les journalistes, les premiers disposent d'une plus grande influence, non ?

C'est sûr que les groupes de presse pèsent lourd dans le monde économique ; plus lourd que les journalistes eux-mêmes. C'est sûr aussi qu'un ministre n'a pas intérêt à se fâcher avec les éditeurs de journaux. Cela dit, tout le monde désire une presse de qualité, et le ministre également. Il est donc certainement sensible aux arguments des journalistes et de l'AJP. Mais il est pris en étau, entre les deux...

Indépendamment des aides à la presse, il existe aussi un Fonds pour le journalisme, également alimenté par les pouvoirs publics, qui sou-

Ce serait effectivement l'idéal. Mais ces investigations de grande ampleur mobilisent un journaliste pendant longtemps, et peuvent entraîner des coûts – de transport, d'hébergement à l'étranger, etc. – importants. Les rédactions y regardent à deux fois avant d'autoriser ces dépenses. Donc, sans le soutien du Fonds, ces enquêtes n'auraient tout simplement pas lieu. Bien entendu, l'employeur continue de payer le salaire du journaliste : ce n'est pas le Fonds qui le prend en charge. Mais le Fonds permet de financer l'enquête proprement dite.

Dans le cas d'une enquête réalisée par un journaliste indépendant, là, les choses sont encore plus claires : un indépendant n'a évidemment pas les moyens de bosser plusieurs mois sur une enquête s'il ne reçoit pas de l'aide pour ce faire... Au final, c'est le public qui est gagnant : le Fonds finance du reportage et de l'enquête de qualité ! □